



Le p'tit kiosque du littoral dunkerquois

SUPPLEMENT A LA LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION
de CAP notre AVENIR - Association Loi 1901



Edition du lundi 22 août 2011- par Pierre LE BOEUF

Les pieds dans le tapis...

Incontestable vérité
historique assénée dans tous
les manuels municipaux :
Dunkerque est née en 1989

Cette même année, les usagers de la Communauté Urbaine de Dunkerque découvrent, avec la création de la Société d'Economie Mixte TRISELEC, le bonheur de la poubelle à roulettes. La pré-histoire ne connaissait que la triste Léopold, esseulée, noire et lourde à porter. Existait encore, pour ceux que cela arrangeait, la possibilité de déposer sur le trottoir les déchets ménagers dans un sac en plastique. Le système fonctionnait bien malgré, parfois, des interventions félines ou canines indifférentes aux notions d'hygiène.

Pour moderniser la « gestion des déchets » deux nouveaux types de conteneurs domestiques apparaissent : d'abord la poubelle marron puis sa jumelle toute bleue destinée à collecter les emballages recyclables. Pourquoi pas ? Mais avec l'interdiction définitive du sac plastique vinrent des problèmes plus ou moins importants...

Le début des contradictions et des désagréments

Pour la collectivité, celui d'une économie du déchet. Ainsi, plus on recycle, plus on fabrique de produits déclarés recyclables jusqu'à généraliser l'emballage d'emballage. Une sorte de cercle vicieux qui accentue les phénomènes du gaspillage. Alors qu'auparavant existait (et existe toujours chez nos voisins belges) la récupération des verres par les « consignes », nous choisissons de tout complexifier jusqu'à inventer sur le territoire communautaire les points d'apport volontaire de verre.

Pour l'usager, en plus du travail de tri à domicile (non rémunéré), se précise avec l'apparition de cette seconde poubelle l'encombrement dans l'habitation. En effet, aucune des maisons individuelles anciennes, en ville, n'offre l'espace de rangement suffisant. Et encore moins celles qui ont été divisées en appartements. Et cet inconvénient n'a non seulement pas été pris en considération dès le départ mais souffre toujours d'un véritable déni. A Dunkerque, on ne pense que logements collectifs...

Gestion des déchets et développement durable : une gênante contradiction !

Le constat est terrible



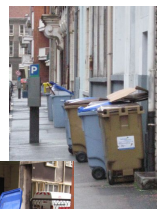
Trottoirs trop souvent
encombrés en
permanence - et en toute
illégalité - de ces
conteneurs individuels
inventés dans l'ambition
supposée d'un avenir
environnemental
radieux !!!

Radieux, ne l'est en aucun cas l'espace public citoyen.

Enlaidi, empesté, impraticable, sans aucun doute !



Ci-dessus,
quelques
poubelles du
C.C.A.S. de
Malo !!!



Le charme d'une
ville propre...

A qui la faute ?

D'abord à l'initiateur de l'invention, à savoir la Communauté Urbaine. Pour au moins 3 raisons :

- l'impéritie quant aux conséquences sur l'environnement urbain de ce projet...
- l'incapacité ou le refus à imaginer au minimum des solutions intermédiaires...
- l'incapacité ou le refus d'assumer les pouvoirs de police pour sanctionner les usagers récalcitrants...

Ensuite à ceux de nos concitoyens, indifférents, qui ignorent sans vergogne et avec constance les règles les plus élémentaires de la vie en société.

Pédagogie ou démagogie ?

Fort heureusement nous sommes nombreux à nous accommoder de ces contraintes par un comportement civique qui se concrétise ainsi : je rentre mes poubelles, le plus tôt possible après enlèvement de son contenu, même si je dois traverser toute la maison ou les stocker dans un couloir ou une pièce à vivre.

Existe, hélas, un autre comportement, ni conciliant ni respectueux de l'environnement citoyen, qui consiste à laisser ses poubelles dehors.

Quelles sont alors les solutions imaginées pour contrer cet usage qui tend à se généraliser ?

La pédagogie (ou démagogie) de la CUD se contente de primer les quartiers où est recensé le meilleur tri (selon une plaquette très sélective éditée par la CUD). Par contre, aucune démarche pédagogique de fond sur l'ensemble de l'agglomération - hormis de sporadiques et timides opérations de « sensibilisation » n'a à ce jour ne serait ce que tenté de réduire ce triste dégât collatéral.

Voilà donc un éloquent exemple d'une collectivité qui se prend les pieds dans le tapis, oh pardon, dans la poubelle !

Il y a urgence à agir.

Le danger est évident, déjà pour les piétons qui doivent éviter les poubelles encombrantes en empruntant la chaussée. Ce danger frise désormais la catastrophe depuis que le dernier sport à la mode semble être l'incendie de poubelles (voir sur notre blog notre communiqué de presse adressé le 18 août au Phare Dunkerquois). A Coudekerque-Branche, le 15 juillet dernier, on a frôlé une explosion de gaz. Le même incident s'est produit ce 20 août à Calais !

Pour l'instant, il n'y a eu ni blessés ni « mort d'homme ». Rien que du dégât matériel et beaucoup de frayeur. Si un vrai drame devait arriver, qui sera jugé responsable ? La main criminelle (si elle est identifiée) ? Les pouvoirs publics manifestement laxistes ? L'habitant qui n'a pas rentré sa poubelle ? N'attendons pas d'avoir à répondre à cette question. Soyons au moins préventifs !

Il est temps que reviennent les bons usages de l'espace public !

Problème mineur ? Vain combat ?

Certains pourront dénigrer l'importance de ce problème, d'autres le nier. Certes il ne nous empêche pas de vivre. Il s'avère cependant que le premier devoir de quiconque imagine et réalise un projet d'utilité collective consiste à prévoir de possibles inconvénients et à travailler à trouver contre ceux-ci des solutions adaptées. Autrement qu'en organisant, à grands frais, de bavardes conférences et en éditant de luxueuses brochures sur papier glacé.

Luttons pour des solutions simples, pratiques, peu onéreuses. Vraiment durables. A titre d'exemple, le sac poubelle et le système du verre consigné pourraient être des armes pour ce combat qui n'est pas vain...